

Spécialiste Equipe cynophile

Recherche en surface (GS)

Toutes les fonctions décrites dans le présent document font référence aux deux sexes.



Ce document rassemble les prérequis nécessaires et définit les points forts de la formation pour devenir Spécialiste équipe cynophile dans la catégorie Recherche en surface (GS).

Instructions et consignes générales

Du point de vue

- du SAS: Document Formation
- de l'OCVS Accord OCVS - SAS

Contingent et recrutement

- Le nombre de spécialistes techniques Chiens GS est défini par les responsables régionaux Chiens et les comités des associations régionales/du SAS, en concertation avec le responsable technique Equipes cynophiles.
- Les responsables régionaux de la spécialité se chargent de recruter les futurs spécialistes techniques Chiens GS.

Formation

Conditions au test d'admission

- Recommandation du préposé aux secours, du responsable régional Equipes cynophiles et du président de l'association régionale.
- Membre actif d'une station de secours (le conducteur de chien doit être Sauveteur II au plus tard lorsqu'il visite le test d'admission)
- Disponibilité pour partir en intervention, formation
- Domicile dans la zone d'intervention SAS (Alpes, Préalpes, Plateau, Jura)
- Chien: âgé entre 12 et 48 mois
- Débutant: entre 23 et 45 ans (selon le calendrier civil)
- Ancien conducteur LW ou GS avec chien dressé pour les interventions: max. 58 ans (selon le calendrier civil)
- Randonneur actif
- Intérêt pour la médecine urgentiste
- Forte compétence sociale

Condition chien :

Les chiens ayant un comportement agressif envers les autres chiens et les humains ne peuvent pas être inscrits au test d'entrée par les responsables chiens des associations régionales.

Les chiens ayant un comportement agressif envers les autres chiens et les humains doivent quitter un cours de formation / test en cours et ne seront plus admis à d'autres cours de formation du SAS.

Formation modulaire

La capacité aux interventions couronne un cursus d'environ 18 mois, comprenant les modules ci-après:

- Test d'aptitude: Chien GS ½ journée

- Module technique: Formation Chien GS 5 jours
- Module de base: SAS/Rega et navigation 1 journée
- Module de base: Médecine 2 jours
- Module progressif: Formation alpine 1 journée
- Module technique: Chiens GS Tactique d'intervention - Bases 5 jours
- Module technique: Formation Chien GS 1 journée

Apte aux interventions

Formation continue obligatoire & Assurance qualité

- Module de formation continue: Chiens LW Tactique d'intervention - Mise en œuvre 5 jours tous les 2 ans
(Annuellement dès que le chien a 10 ans)
- Module de formation continue: Généralités 1 journée tous les 2 ans
Peut également être complétée dans l'année intermédiaire

Cours régionaux et organisés par les stations de secours

- Au minimum 4 exercices obligatoires au sein du groupe cynophile chaque année
- Un cours de sauvetage et un exercice d'intervention dans la station chaque année

Points forts de la formation

Formation (continue)

- La formation technique pratique se fonde sur les directives de la direction technique Equipes cynophiles et de la direction technique en général.
- La formation médicale connexe se fonde sur les directives de la direction technique Médecine de la Rega.

Démission

- La limite d'âge pour les spécialistes techniques Equipes cynophiles est fixée à 65 ans. Indépendamment de son jour de naissance lorsqu'il atteint cette limite, le spécialiste technique Equipe cynophile quitte ses fonctions le 31 décembre de l'année considérée.
- Le spécialiste technique Equipe cynophile informe le responsable régional au moins 2 ans avant de se retirer.
- Les responsables régionaux Chiens, en concertation avec les comités des associations régionales/du SAS peuvent, face à des motifs graves, exclure un spécialiste technique Chien GS.

- L'équipe de formation SAS se réserve le droit d'exclure un spécialiste technique Chien GS qui ne remplit pas les exigences techniques ou qui n'a pas réussi la formation continue.

Règlement d'exception

L'équipe de la formation SAS tranche les éventuelles exceptions.

Equipement

- L'équipement de base est évalué et défini par l'équipe de la formation SAS.

Validité

- Dans le cadre de la formation modulaire des spécialistes techniques SAS, le présent document entre en vigueur le 01.01.2020.

SAS, 05/2021